

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2024-02**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint-Léonard et de l'arrondissement d'Anjou, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2024-02 visant l'autorisation de l'usage de camionnage sur un terrain dont la superficie de remisage des camions occupe plus de 600 mètres carrés et la diminution du rapport plancher/terrain (C.O.S.) minimal et du taux d'implantation minimal lors de la construction d'un nouveau bâtiment industriel, situé aux 8575-8579, rue Pascal-Gagnon, sur le lot numéro 1 335 472 du cadastre du Québec, dans la zone I-1000.

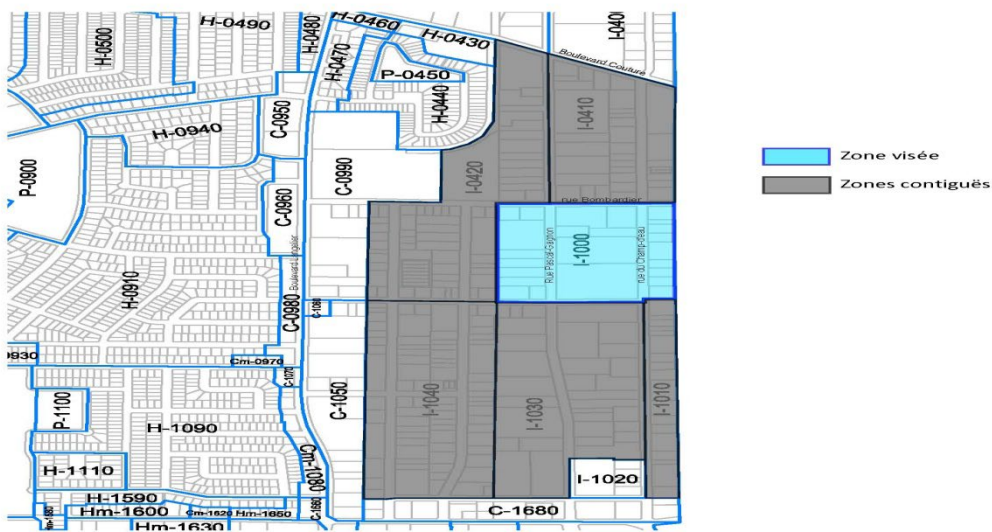
Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution **le mercredi 15 mai 2024, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la zone I-1000 et contient cinq dispositions susceptibles d'approbation référendaire quant à la superficie maximale de remisage des camions pour un usage de camionnage, au rapport plancher/terrain (C.O.S.) minimal prévu et au taux d'occupation au sol minimal prévu. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.

PPCMOI 2024-02



Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/saint-leonard.

Montréal, le 7 mai 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate